

Programme de la formation

La responsabilité des commissaires de justice Lors des ventes aux enchères judiciaires

Durée : 6 heures (10h00/13h00-14h00/17h00).

Profils des stagiaires

- Commissaires de Justice installés ou salariés.
- Collaborateurs salariés au sein d'offices judiciaires.

Prérequis

Aucun

Objectifs pédagogiques

- Comprendre où s'arrête sa responsabilité dans le cadre des ventes aux enchères judiciaires. Les thèmes abordés seront :
- Obligations du CJ lors des opérations d'inventaires,
- Frais de vente et précautions à prendre vis-à-vis des mandataires,
- Enlèvement et surveillance des biens avant la vente, facturation des frais associés,
- Description des lots,
- Vente des lots non-revendiqués ;
- Obligations de délivrance de manière générale et garantie des vices cachés,
- Délivrance des accessoires des biens vendus aux enchères,
- Surveillance des lieux après la vente,
- Restitution des clés des locaux : conseils pratiques,
- Dégradations immobilières suite à vente judiciaire,

• Plan du déroulé de la formation :

10h - 13h 00 : La responsabilité des commissaires de justice lorsqu'ils font des ventes judiciaires : cas pratiques et jurisprudence obtenue.

13h00 -14h : Pause déjeuner.

14h-17h : Réalisation de cas pratiques. Réponses aux questions des stagiaires.

Equipe pédagogique

Intervenants :

Mes Laurent Pinier, Christophe Lucas, Avocats spécialistes du marché de l'art.

M. Michel Boudet, Mme Lise-Laure Boudet Quellec, Courtiers en assurances, spécialistes des ventes aux enchères.

Moyens pédagogiques et techniques

Jurisprudence, cas pratiques.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Evaluation continue tout au long de la journée sur les cas pratiques proposés et correction en direct des cas à l'oral avec les stagiaires présents.